

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **27 juin 2016**

Délibération n° 2016-1282

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Bron

objet : Prolongement de l'avenue Albert Camus - Individualisation totale de l'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Chabrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 7 juin 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 29 juin 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, M. Gascon, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneire, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Galliano (pouvoir à M. Colin), Charles (pouvoir à Mme Baume), Artigny (pouvoir à M. Hémon), Bravo (pouvoir à Mme Pietka), Butin (pouvoir à Mme Laurent), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Genin (pouvoir à M. Millet), Havard (pouvoir à M. Guillard), Mme Hobert (pouvoir à Mme Piantoni), M. Kabalo (pouvoir à M. Bret), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), M. Roche (pouvoir à M. Suchet).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Roustan.

Conseil du 27 juin 2016**Délibération n° 2016-1282**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Bron

objet : **Prolongement de l'avenue Albert Camus - Individualisation totale de l'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 juin 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

1/ Contexte

Au sud de l'avenue Général de Gaulle située à Bron (entre l'avenue du 8 mai 1945 et la rue Rebufer), un nouveau quartier résidentiel est en développement. Les parcelles aménagées ont permis la livraison de 124 chambres pour étudiants et 65 logements. Le prochain programme immobilier, livré en juin 2016 et aménagé dans la continuité du précédent, concerne 110 logements neufs.

Dans ce cadre, le prolongement de la rue Albert Camus, située au sud de cet espace, s'avérerait nécessaire afin de desservir les nouveaux logements ainsi que ceux à venir dans les prochains mois et années.

L'aménagement de cette voie a été inscrit à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 par délibération n° 2015-0475 du Conseil de la Métropole du 6 juillet 2015.

2/ Projet

Le projet prévoit globalement :

- le prolongement de la rue Albert Camus sur un tronçon de 250 mètres linéaires se raccordant à l'avenue Général de Gaulle (au nord) et au tronçon de la rue Albert Camus réalisé en 2007 (au sud) afin de desservir ce quartier en pleine mutation. Cette voie nouvelle viendra compléter le maillage du réseau viaire dans ce secteur, permettra la desserte des logements neufs et l'amélioration de l'accès aux établissements publics localisés à proximité (Hôtel des impôts et centre culturel Albert Camus),
- le prolongement d'un axe structurant dans le schéma directeur mode doux entre le parc de Parilly et les aménagements déjà réalisés en direction de Bron, du boulevard urbain est (BUE), d'Eurexpo et de la voie verte de Chassieu (liaison vers le Grand stade et l'Anneau Bleu).

Les aménagements de voirie se détaillent de la manière suivante :

- création d'une voie de 15 à 18 mètres de largeur caractérisée par une circulation à double-sens, de 53 places de stationnement (dont 3 places pour les personnes à mobilité réduite) afin de répondre aux besoins des riverains, d'un aménagement cyclable se raccordant à celui existant sur la rue Albert Camus (bande cyclable sur la partie la plus contrainte puis piste cyclable bidirectionnelle), et de trottoirs respectant les normes d'accessibilité,
- création d'un plateau surélevé au carrefour Albert Camus/Général de Gaulle afin de sécuriser la traversée piétonne. L'avenue Général de Gaulle sera prioritaire et le débouché de la rue Albert Camus sera marqué par un stop,
- la chaussée, les trottoirs et l'aménagement cyclable seront traités en enrobé et les bordures en béton,
- plantation d'arbres d'alignement,

- la gestion des eaux de voirie seront infiltrées sur site par des ouvrages adaptés aux contraintes (études géotechniques en cours pour infiltration à la parcelle ou raccordement au bassin de rétention situé à proximité),

- sur la partie sud de la voie créée, le trottoir ouest et la chaussée seront réalisés de manière provisoire (sablé et grave bitume). En effet, le secteur restera en mutation et de nouvelles constructions sont prévues dans les 5 prochaines années. Dans ce cadre, le projet prévoit l'installation des réseaux de distribution d'eau potable, création d'un réseau d'assainissement et la création d'un réseau mutualisé pour les télécommunications. L'éclairage public sera pris en charge par la Ville de Bron.

3/ Calendrier prévisionnel

- procédure d'appel d'offres : second semestre 2016,
- travaux d'aménagement : février à décembre 2017.

4/ Montage financier

La présente demande d'individualisation totale d'autorisation de programme s'élève à :

- 767 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal pour les travaux de voirie (incluant 17 018 € TTC transférés depuis l'autorisation de programme Études),

- 58 333,33 € HT en dépenses à la charge du budget annexe des eaux pour la distribution d'eau potable,

- 135 833,33 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement.

Les crédits de paiement sont répartis de la manière suivante :

- 17 018 € TTC en dépenses à la charge du budget principal sur l'exercice 2016 (transférés depuis l'autorisation de programme Études),

- 729 982 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, 58 333,33 € HT en dépenses à la charge du budget annexe des eaux et 135 833,33 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement sur l'exercice 2017,

- 20 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal sur l'exercice 2018 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le prolongement de l'avenue Albert Camus à Bron.

2° - Décide l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie pour un montant de 767 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal ; 58 333,33 € HT à la charge du budget annexe des eaux et 135 833,33 € HT à la charge du budget annexe de l'assainissement, répartis comme suit :

- budget principal pour un montant de 767 000 € TTC en dépenses répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

. 17 018 € TTC en 2016,

. 729 982 € TTC en 2017,

. 20 000 € TTC en 2018 sur l'opération n° 0P09O5061 ;

- budget annexe des eaux pour un montant de 58 333,33 € HT en dépenses répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

. 58 333,33 € HT en 2017 sur l'opération n° 1P09O5061.

- budget annexe de l'assainissement pour un montant de 135 833,33 € HT en dépenses répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

. 135 833,33 HT € en dépenses en 2017 sur l'opération n° 2P09O5061.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 29 juin 2016.